

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

École nationale de l'aviation civile

**Décision ENAC/DG n° 2011-71 du 11 avril 2011 portant nomination
au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile**

NOR : DEVA1107712S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'École nationale de l'aviation civile, et notamment son article 14 ;
Vu le règlement intérieur de l'École nationale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile :

a) En qualité de membre désigné par le directeur général de l'aviation civile :

M. Joël RAULT.
M. Bruno VILLEMONT.

b) En qualité de personnalités extérieures désignées par le conseil d'administration :

M. Grégoire CASALIS.
M. Philippe MAILLARD.
M. Richard THUMMEL.
M. Eric REYNAUD.

c) En qualité de représentants de départements de l'école, désignés par le directeur :

Titulaires

M. Jean-Jacques PATACCHINI.
Mme Christiane DUJARDIN.
Mme Muriel JORGE.

Suppléants

M. Robert BAUDRAIN.
M. Gérard MARIN.
M. Jean-Pierre CONRAD.

d) En qualité de représentants des personnels, chargés de fonctions d'enseignement ou d'instruction :

Titulaires

Mme Nadia MAS.

M. Bertrand FOUCHER.
M. Vincent JEGOUREL.
M. Olivier PONTREAU.

Suppléants

Mme Muriel GIZARDIN.
M. Jean-Marie COURRIER.
M. Nicolas LARRIEU.
M. Mike O'DONOGHUE.

e) En qualité de représentant des élèves :

Titulaires

M. Aymeric BIDEZ.
Mlle Méline FAVÉ.
M. Johan DUPARC.

Suppléants

M. Martial AGUIRRE.
M. Simon DEBRAS.
M. Julien VISINONI.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 11 avril 2011.

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,
M. HOUALLA